

Recommandations sur l'ouverture des endroits publics municipaux climatisés en contexte de pandémie lors de chaleur extrême

Prévoir l'ouverture des endroits publics climatisés, en mettant en place les mesures suivantes :

- Définir un plan flexible pour les bénévoles et les employés (congé, absence, maladie, etc.);
- Selon l'évaluation de la situation, si des ressources sont disponibles :
 - Envisagez de mettre en place un contrôle verbal ou une vérification de la température corporelle avant d'admettre les visiteurs dans le centre de rafraîchissement;
 - Si possible, fournissez des sites de refroidissement alternatifs pour ceux qui présentent des symptômes de COVID-19 (c'est-à-dire fièvre, toux, essoufflement). Il peut s'agir de salles séparées au sein des centres de rafraîchissement ou d'un espace pouvant être utilisé pour accueillir les visiteurs présentant des symptômes et les séparer des autres;
 - Désignez un autre site, ou une chambre et une salle de bain séparées (si disponibles) pour les visiteurs atteints d'une maladie légère qui restent dans le centre de rafraîchissement;
 - Soyez prêt à contacter les responsables des urgences (appelez le 911) en cas de maladie grave nécessitant une assistance médicale.
- À l'intérieur des endroits publics climatisés, maintenir une distance de 2 m entre les visiteurs, que ce soit par du mobilier ou la création d'espaces pour chaque famille;
- Considérer l'ouverture d'un plus grand nombre d'endroits publics climatisés si ces endroits disponibles sont petits et ne peuvent accueillir plusieurs personnes en contexte de distanciation physique. L'ouverture d'autobus climatisés peut également être envisagée, de même que l'emprunt de lieux privés tels les théâtres, cinémas, etc.;
- S'assurer de la qualité de l'air adéquate pour les centres alternatifs (système d'échangeur d'air de type HVAC avec un flux directionnel allant de « propre » à « souillé »);
- S'assurer du nettoyage et de la désinfection des objets et surface selon les recommandations en vigueur, en particulier dans les endroits hautement fréquentés comme les salles de bain communes;
- Augmenter la communication sur la COVID-19 dans les endroits publics climatisés, en étant attentif aux personnes ayant une barrière de communication ou de langue;

Si possible, s'assurer de la disponibilité du matériel de protection contre la COVID-19 dans les centres (mouchoirs jetables, poubelles, désinfectants, masques, etc.)